



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sauvetage en mer

Question écrite n° 7200

Texte de la question

M. Henri Sicre attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la Société nationale de sauvetage en mer. La subvention accordée par l'Etat au titre de l'équipement de la mer à la SNSM est d'environ 2,2 millions d'euros depuis plusieurs années. Sur cette somme, environ 1,5 million d'euros sont destinés aux investissements. Cette part fait cette année l'objet d'un « gel » provisoire pour 20 % de son montant, cela au détriment du programme de remplacement des matériels et équipements de sauvetage. Député d'une circonscription composée d'une façade méditerranéenne, il connaît bien le travail et les résultats obtenus de la SNSM mais aussi les faibles coûts de ses interventions pour la collectivité. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui faire savoir si le « gel » sera prochainement débloqué et, d'autre part, de bien vouloir lui indiquer le montant de la dotation accordée par l'Etat pour l'année 2003.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la convention pluriannuelle liant l'Etat à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association reconnue d'utilité publique, les subventions au titre de l'exercice budgétaire 2003, tant en investissement qu'en fonctionnement, seront maintenues à leur niveau de 2002. Les mesures de contrat de gestion sur la subvention d'investissement 2002, fixées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, ne sont ni des mesures de gel ni des annulations, ce qui permettra de reporter ces crédits sur l'exercice 2003. Dans ce contexte budgétaire contraint, les mises en paiement de la quatrième tranche trimestrielle de subvention d'investissement ainsi que le reliquat de la troisième tranche ne devraient donc être décalées que de quelques semaines, tout au plus.

Données clés

Auteur : [M. Henri Sicre](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7200

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4398

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 808